

PCDR de Rouvroy – CLDR du 17/11/2025

**Aménagement du site de la Fausse-Eau à Lamorteau dans le cadre de
l'aménagement foncier de Rouvroy**

Propositions/ discussion avec la CLDR

Déroulé

1 - Etat des lieux

2 - Propositions

3 - Discussion avec la CLDR

1. Etat des lieux



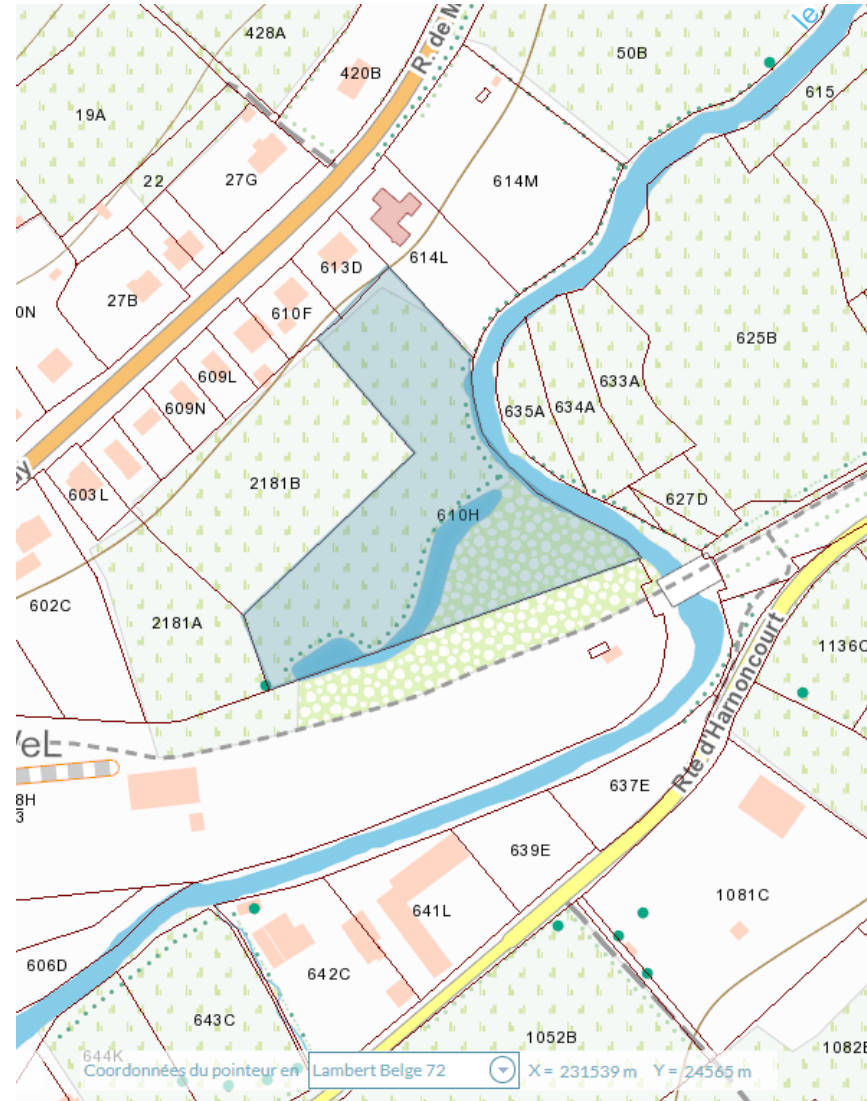
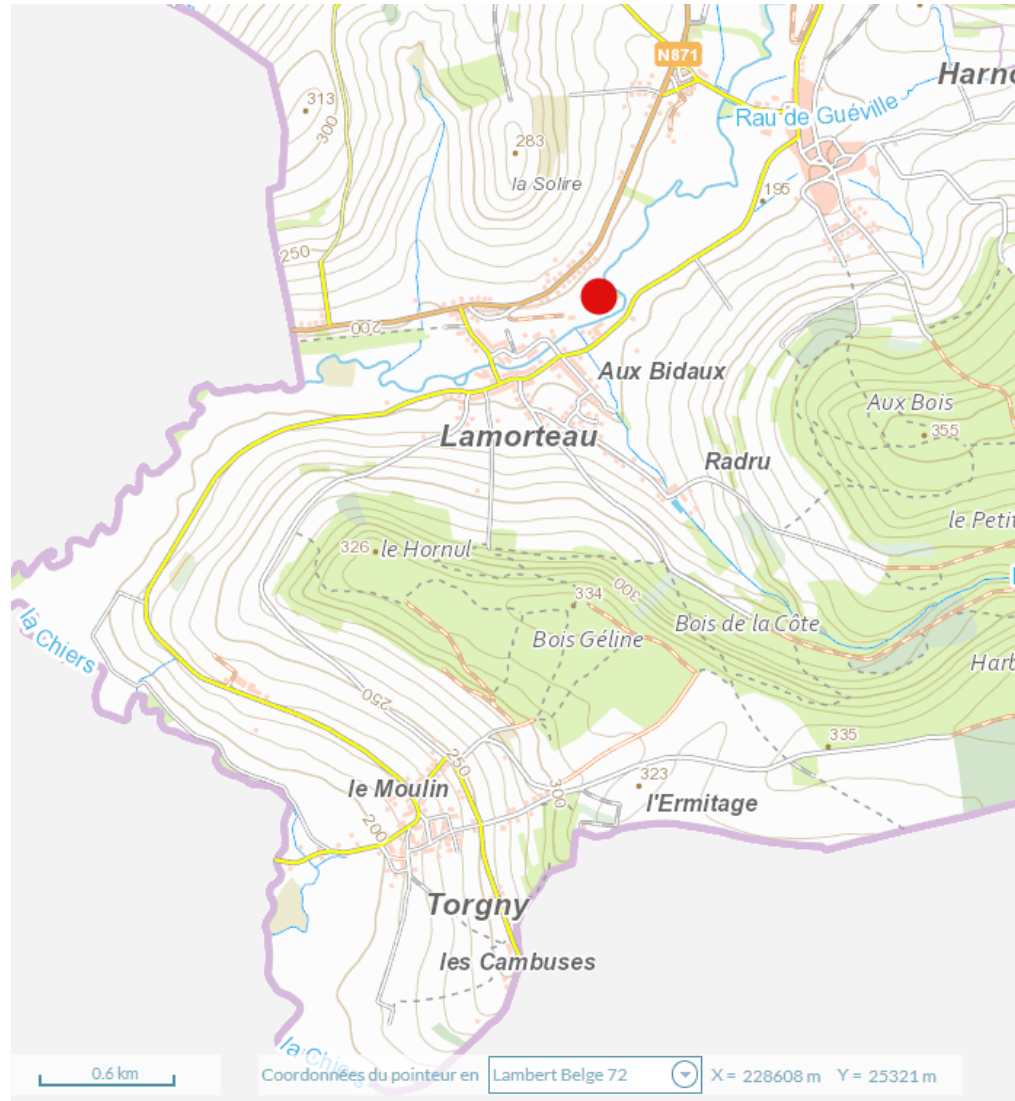
Précadrage écologique du site du bras-mort du Ton à Lamorteau (Commune de Rouvroy - Belgique)

Version 1 - 31 mai 2024

éoTerra

Sébastien DELLINGER
Ecologue et formateur
23, L'Épine Herbois
35 140 Saint-Hilaire des Landes (France)
06 10 74 38 16
Contact : Sébastien DELLINGER
Mail : s.dellinger@eoterra.fr
SIRET : 502 712 789 00028

Localisation du site



Parcelle
610H

Surface :
1,36 ha

Principales dates du projet

22/03/2024 - Acquisition du site par le SPW par préemption (parcelle vendue avec maison, dissociation)

05/2024 – Etude éoTerra

02/07/2024 - Réunion coordination Commune/ SPW ARNE (DAFOR, DNF, DCENN) et FRW

03/2025 et **05/2025** - Entretien du site par SPW – Direction des cours d’eau non-navigables

Orthophoto été 2023



Vue aérienne par drone / été 2025



Evolution du cours du Ton

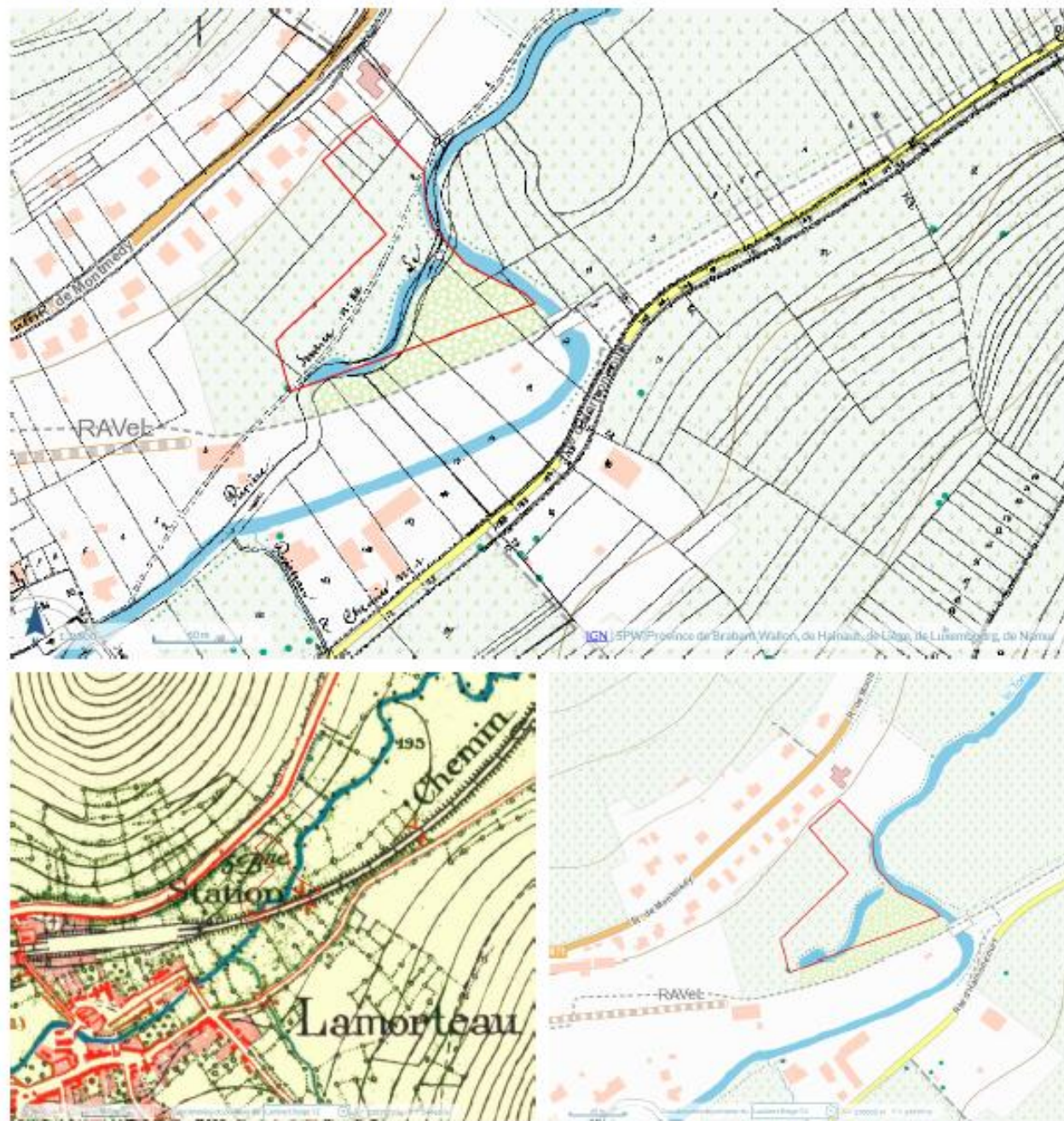
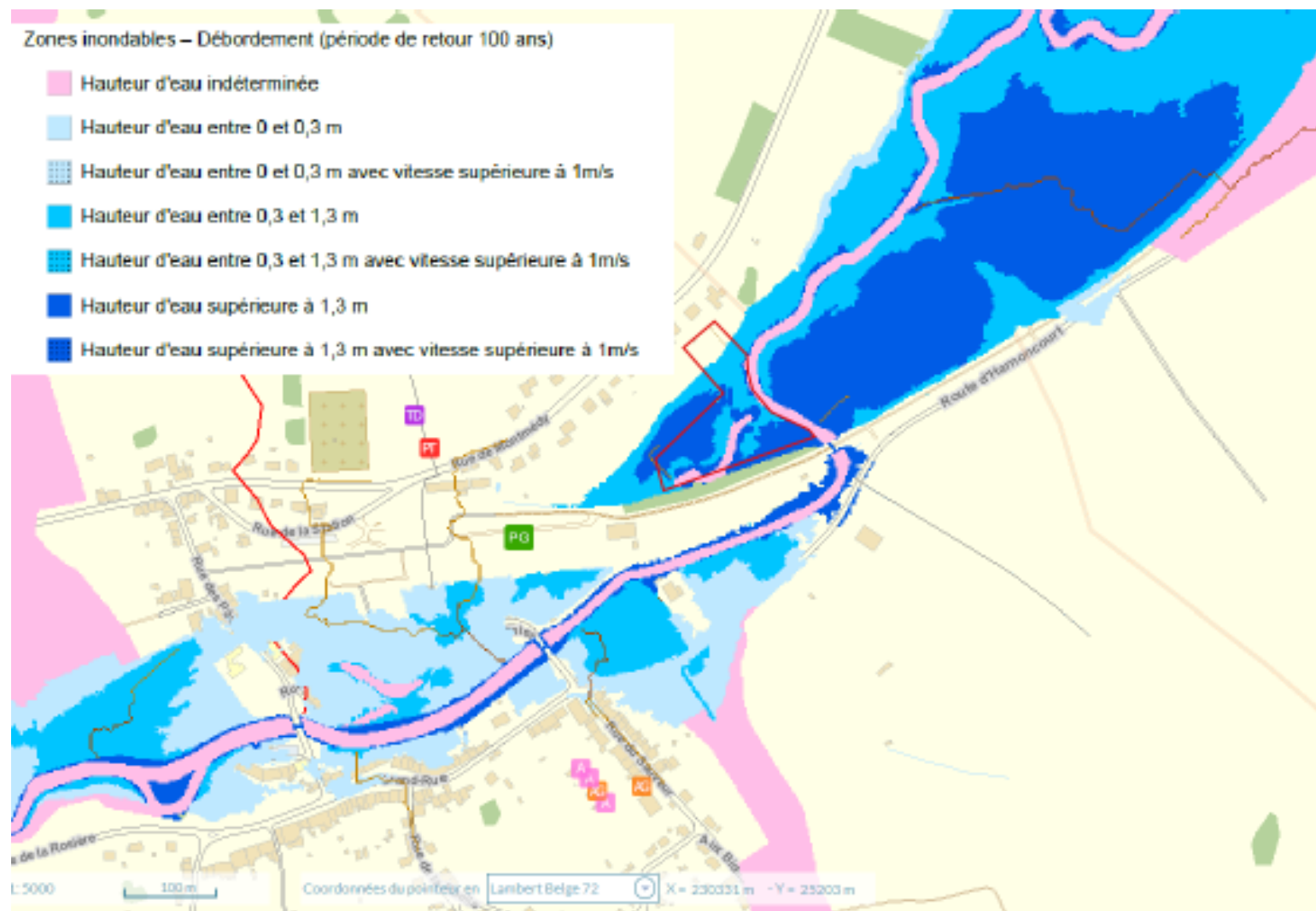


Figure 5 : Evolution du tracé du Ton entre 1841, 1885 et aujourd'hui (Données : WalOnMap)

Aléa d'inondation



Les différents milieux présents sur site



La prairie



La prairie



La berge

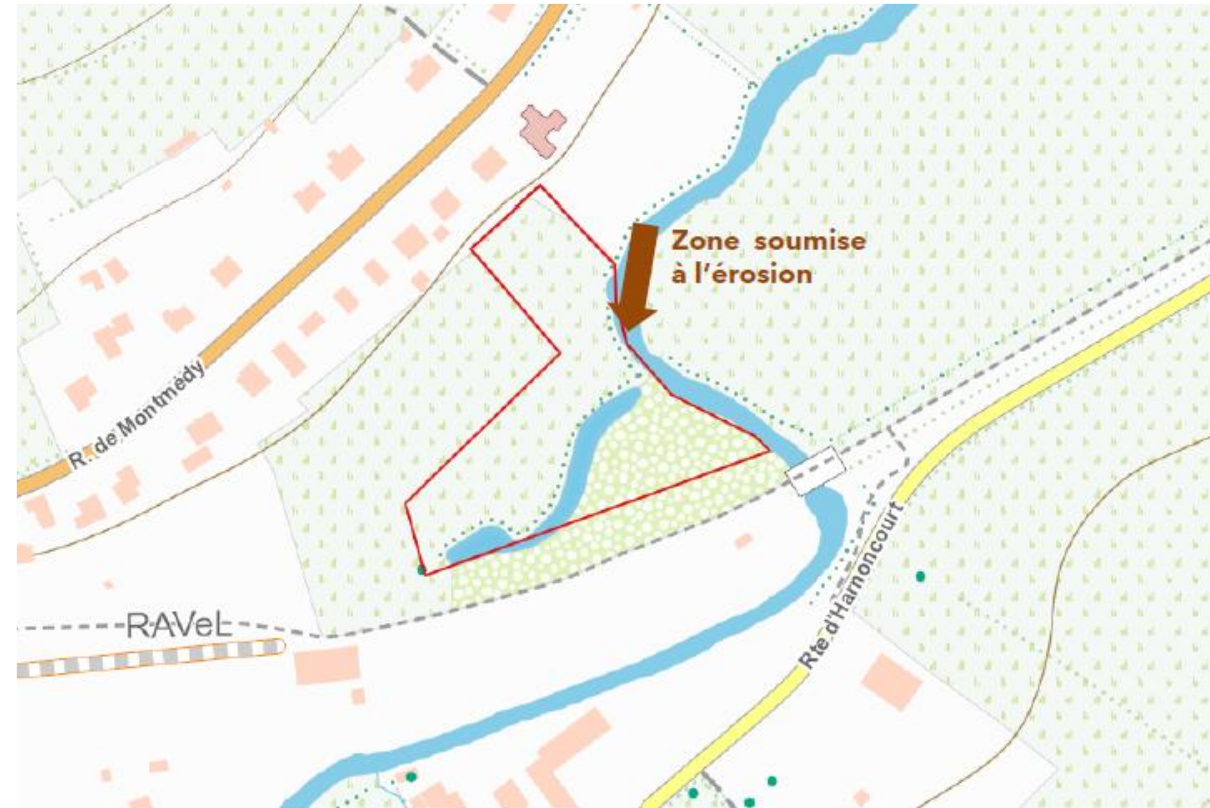


Figure 17 : Localisation du secteur en cours d'érosion (Source : WalOnMap)



Le bras-mort



Le bras-mort



Le bras-mort



La ripisylve avant entretien



La ripisylve après entretien



La ripisylve après entretien

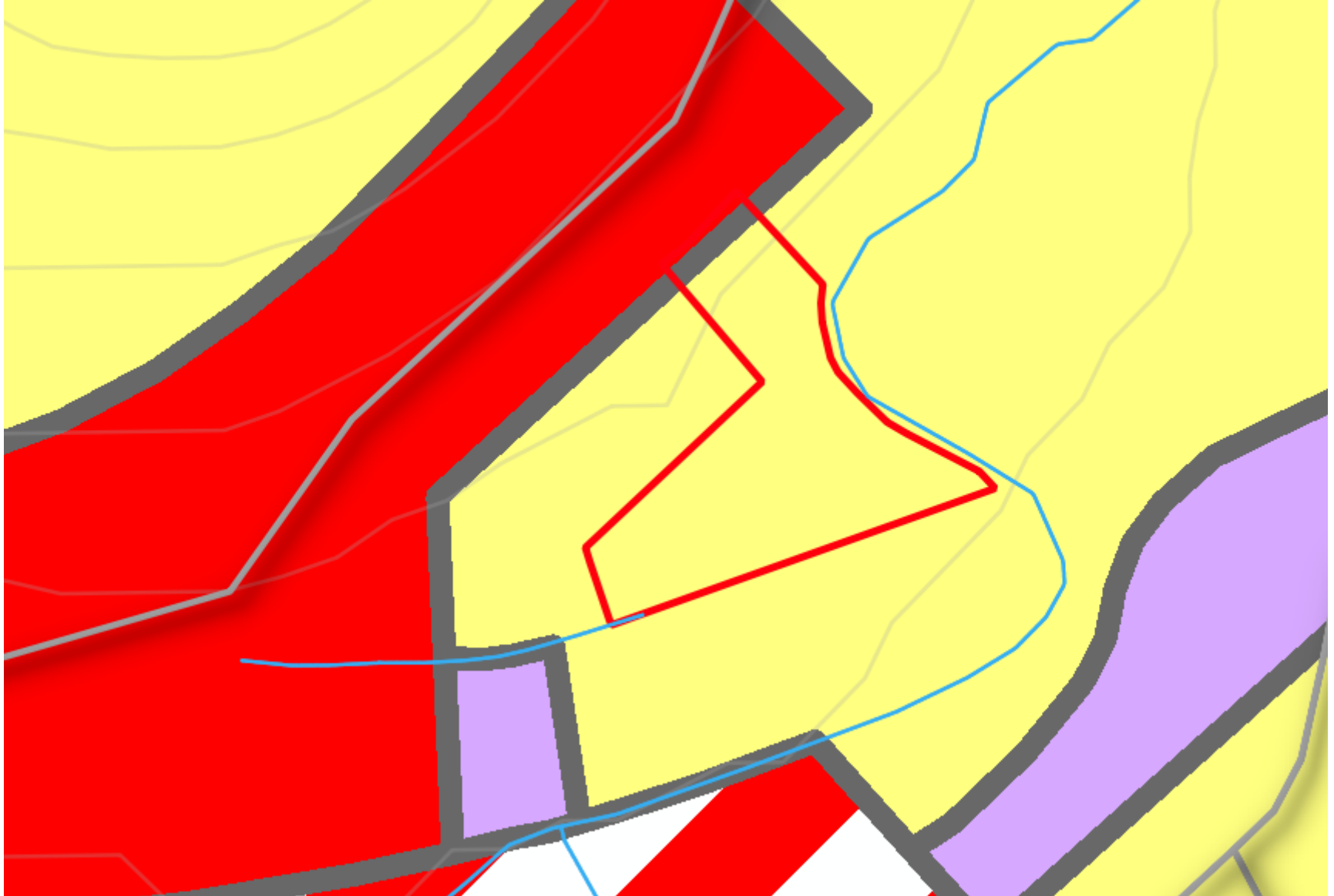


Les restes du wagonnet

(curage du bras-mort)



Le plan de secteur



Natura 2000

Légende

UG Natura 2000

- UG_01
- UG_02
- UG_03
- UG_04
- UG_05
- UG_06
- UG_07
- UG_08
- UG_09
- UG_10
- UG_11
- UG_Temp_01
- UG_Temp_02
- UG_Temp_03

UG 1 - UG S1 Milieux aquatiques

UG 2 - UG S2 Milieux ouverts prioritaires

UG 7 Forêts prioritaires alluviales



UG 2 - UG S2 - Milieux ouverts prioritaires

Cette unité de gestion regroupe les milieux ouverts qui présentent un grand intérêt pour la biodiversité. Ce sont par exemple des prairies maigres de fauche, des pelouses calcaires ou des milieux humides (landes, tourbières, etc.). S2 fait référence à la présence d'une espèce de papillon très rare : le damier de la succise.

Labour

 ACTE INTERDIT	Le labour des terres agricoles à moins d'1 m des crêtes de berges des fossés ^L .	MG	Art 3, 5°
 ACTE INTERDIT	La destruction mécanique et chimique de la végétation des prairies ^L en ce compris par le labour ou la conversion en culture y compris la culture de sapins de Noël.	MG	Art 3, 6°

ENGRAIS ET AMENDEMENTS

 ACTE INTERDIT	Le stockage, l'épandage de tout amendement et de tout engrais minéral ou organique, dont fumier, fiente, purin, lisier, compost, boues d'épuration, gadoues de fosses septiques, sauf lorsque ces actes sont prévus dans un plan de gestion ^L .	MP	Art 4, 1°a
---	--	----	------------

PESTICIDES

 ACTE SOUMIS À AUTORISATION	L'utilisation de tous les produits herbicides en dehors des cultures, des bois et forêts*. La mesure n'est pas d'application : 1. Lorsque l'utilisation s'inscrit dans un plan de lutte^L mené ou imposé par l'autorité publique; 2. Pour le traitement localisé par pulvérisateur à lance ou par pulvérisateur à dos contre les orties, les chardons et rumex**, au moyen de produits sélectifs; 3. Pour la protection des clôtures électriques en fonctionnement sur une largeur maximale de 50 cm de part et d'autre de la clôture***. * Le Code forestier interdit toute utilisation de pesticides (herbicides, fongicides, insecticides) en forêt, sauf exceptions fixées par le Gouvernement. ** <i>Carduus crispus</i>, <i>Cirsium lanceolatum</i>, <i>Cirsium arvense</i>, <i>Rumex crispus</i> et <i>Rumex obtusifolius</i>. *** Selon le Code de l'Eau, cette dernière dérogation n'est pas d'application pour les clôtures placées à moins d'1 m des crêtes de berges des fossés et à moins de 6 m des crêtes des berges des cours d'eau.	MG	Art 4, 4°
---	--	----	-----------

PÂTURAGE ET FAUCHE

 ACTE INTERDIT	Tout pâturage et toute fauche entre le 1 ^{er} novembre et le 15 juin, sauf pâturage à faible charge ^L ou autre modalité de gestion appropriée prévus dans un plan de gestion ^L .	MP	Art 4, 1°c
 ACTE INTERDIT	Toute fauche qui ne maintiendrait pas des bandes refuges non fauchées représentant au moins 5% de la surface totale de la parcelle. En cas de présence de cours d'eau, de haies, d'alignements d'arbres, ces bandes refuges devront être maintenues le long de ces éléments.	MP	Art 4, 1°e

UG 2 - UG S2 - Milieux ouverts prioritaires

Cette unité de gestion regroupe les milieux ouverts qui présentent un grand intérêt pour la biodiversité. Ce sont par exemple des prairies maigres de fauche, des pelouses calcaires ou des milieux humides (landes, tourbières, etc.). S2 fait référence à la présence d'une espèce de papillon très rare : le damier de la succise.

Modifications du relief du sol



ACTE INTERDIT

Les modifications du relief du sol.
Ne sont pas visés les rechargements^L.

MP

Art 4, 1° d

LOISIRS ET CAMPEMENTS



ACTE SOUMIS
À NOTIFICATION

En dehors des bois et forêts*, l'implantation d'un hébergement de groupe temporaire dans le cadre des mouvements de jeunesse ou d'infrastructures destinées à des activités de groupes, récréatives, sportives ou de loisirs.

* Dans les bois et forêts, l'accès aux activités de jeunesse est encadré par le Code forestier (Ch. IV, section 3, art. 27).

MG

Art 5, 3°

UG 7 - Forêts prioritaires alluviales

Cette unité de gestion reprend les forêts qui sont situées en bordure de cours d'eau ou de plans d'eau. Il s'agit principalement de forêts alluviales (sols composés d'alluvions charriés par le cours d'eau) ou de forêts marécageuses.

LOISIRS ET CAMPEMENTS

 ACTE SOUMIS À NOTIFICATION	En dehors des bois et forêts*, l'implantation d'un hébergement de groupe temporaire dans le cadre des mouvements de jeunesse ou d'infrastructures destinées à des activités de groupes, récréatives, sportives ou de loisirs. * Dans les bois et forêts, l'accès aux activités de jeunesse est encadré par le Code forestier (Ch. IV, section 3, art. 27).	MG Art 5, 3°
---	--	------------------------

 ACTE SOUMIS À AUTORISATION	Le dessouchage et la destruction des rémanents (gyrobroyage, brûlage, exportation), sauf gyrobroyage localisé sur les lignes des plantations.	MP Art 9, 2° b
--	--	--------------------------

Entretien de la végétation

 ACTE SOUMIS À AUTORISATION	En forêt admissible^L, du 1^{er} avril au 30 juin : élimination de plus de 50 % de la végétation au sol par des travaux mécanisés de plantation ou des dégagements et abattages d'arbres d'au moins 100 cm de circonférence à 1,5 m du sol, sauf pour le fauchage des fougères aigles et des ronces.	MG Art 4, 6°
 ACTE SOUMIS À AUTORISATION	Du 15 mars au 31 juillet : l'entretien (y compris la fauche et le gyrobroyage) de la végétation des bords de voiries publiques, sauf bande d'1 m à partir du bord extérieur de la voie ou pour des raisons de sécurité publique ou de destruction de chardons.	MG Art 4, 5°

Les enjeux écologiques

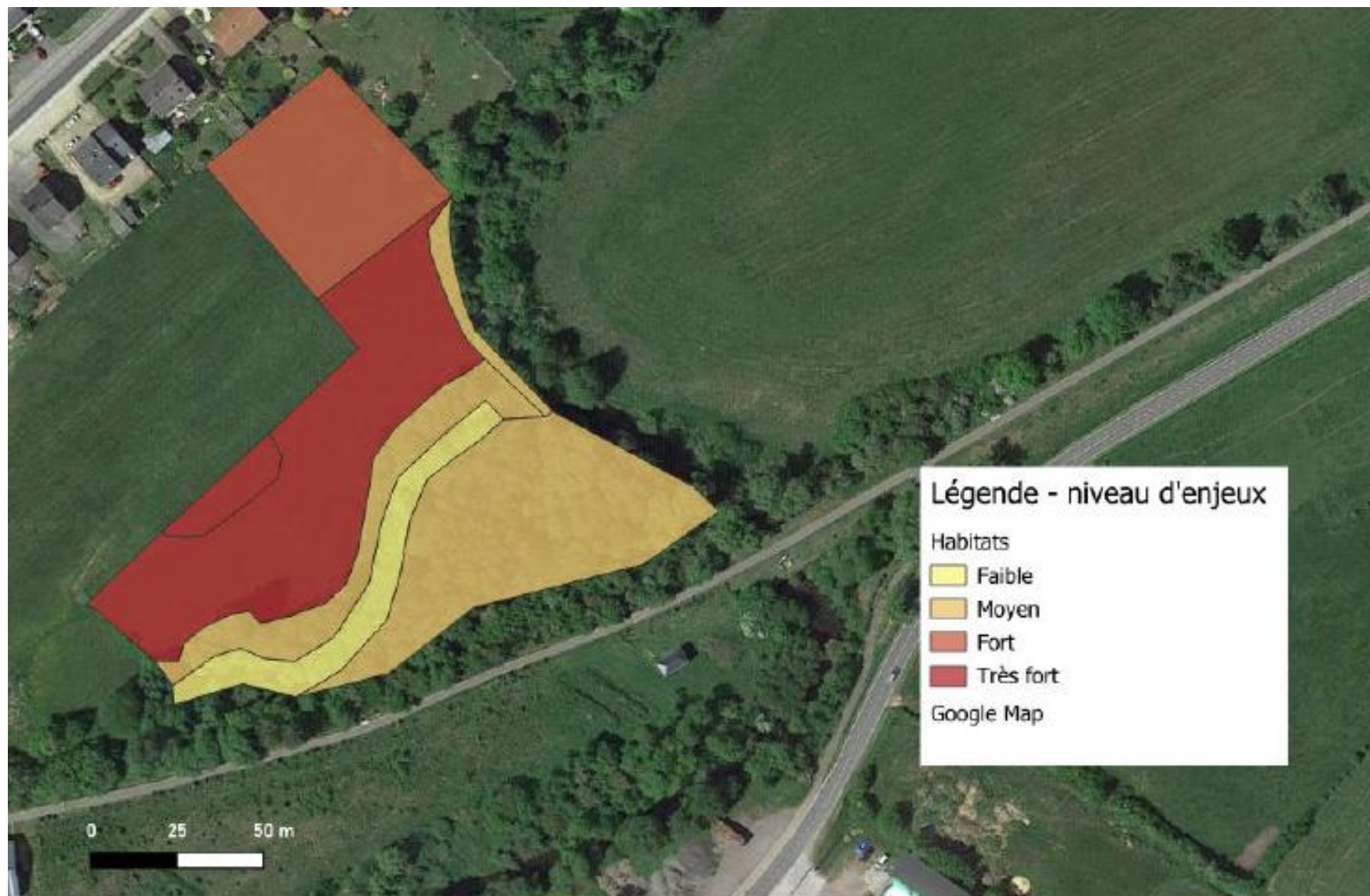


Figure 20 : Bilan des niveaux d'enjeux des milieux naturels du site du bras-mort de Lamorteau (S. Dellinger)

Les enjeux écologiques

Le tableau suivant synthétise les enjeux et objectifs stratégiques associés à mettre en place

Famille d'enjeux	Enjeux	Objectifs stratégiques
Ecologiques - Habitats	Qualité et diversité floristique des prairies maigres de fauche	Maintenir les milieux prairiaux dans un bon état écologique par une gestion adaptée
	Diversité en strates et en âges du milieu boisé du bras-mort de Lamorteau	Augmenter en strates et en âges du milieu boisé du bras-mort de Lamorteau
Ecologiques - Espèces	Connaissance naturaliste des populations d'espèces animales et végétales du site	Améliorer la connaissance naturaliste des populations d'espèces animales et végétales du site
	Accueil des populations d'insectes des milieux prairiaux pour la reproduction, le refuge et le nourrissage	Maintenir la capacité d'accueil et de nourrissage des populations d'insectes inféodés aux prairies humides et mésophiles de la vallée du Ton
	Déplacement et alimentation des populations de chiroptères du secteur de Torgny	Conserver ou améliorer le rôle du site pour le déplacement et l'alimentations des populations de chiroptères du secteur de Torgny
	Déplacement et refuge des populations de mammifères terrestres	Permettre le refuge et de déplacement des mammifères terrestres au sein du site du bras-mort
	Refuge et reproduction des populations de reptiles de la vallée du Ton sur le site du bras-mort	Permettre le refuge et la reproduction des populations de reptiles de la vallée du Ton, notamment la couleuvre à collier et le lézard des souches
	Refuges, reproduction et nourrissage des populations d'oiseaux de la vallée du Ton sur le site du bras-mort de Lamorteau	Améliorer les possibilités de refuge, de reproduction et de nourrissage des populations d'oiseaux de la vallée du Ton sur le site du bras-mort de Lamorteau
Fonctionnement hydraulique du site	Rôle hydraulique du site au sein du bassin versant du Ton	Intégrer le site du bras-mort de Lamorteau dans le fonctionnement hydraulique du Ton
	Stabilité des berges du Ton sur sa rive droite au niveau du site du bras-mort de Lamorteau	Augmenter la stabilité des berges du Ton sur sa rive droite au niveau du site du bras-mort de Lamorteau
Gestion et partenariats	Cohérence et complémentarité des actions avec les gestionnaires des espaces périphériques	Assurer une cohérence et une complémentarité des actions avec les gestionnaires des espaces naturels situés à côté du site (commune et Contrat rivière notamment)
	Mise en œuvre, pérennité et suivi des mesures de gestion	Assurer la mise en œuvre, la pérennité et le suivi des mesures de gestion

Enjeu hydrologique faible

Propositions de mesures

Objectifs stratégiques	Actions envisagées	Type d'actions
Maintenir les milieux prairiaux dans un bon état écologique par une gestion adaptée	Maintien de la gestion par fauche avec exportation	Entretien
Augmenter en strates et en âges du milieu boisé du bras-mort de Lamorteau	Abattage sélectif de certains arbres pour créer des trouées de régénération	Travaux et restauration
	Maintien de la strate arbustive spontanée	Entretien
Améliorer la connaissance naturaliste des populations d'espèces animales et végétales du site	Réaliser des inventaires écologiques du site sur les groupes d'espèces, a minima : flore, oiseaux, entomofaune, reptiles, chiroptères	Etudes
Maintenir la capacité d'accueil et de nourrissage des populations d'insectes inféodés aux prairies humides et mésophiles de la vallée du Ton	Maintien de la gestion par fauche avec exportation	Entretien
	Décalage des dates de fauche pour la réalisation du cycle biologique des insectes	Entretien
	Maintien de zones refuges d'au moins 10% de la surface des prairies chaque année (soit 750 m² au moins)	Entretien
Conserver ou améliorer le rôle du site pour le déplacement et l'alimentations des populations de chiroptères du secteur de Torgny	Maintien de la gestion par fauche avec exportation	Entretien
	Maintien de la ripisylve et des connexions écologiques avec les secteurs alentours	Entretien
Permettre le refuge et de déplacement des mammifères terrestres au sein du site du bras-mort	Suppression de la clôture au sud du site	Travaux et restauration
Permettre le refuge et la reproduction des populations de reptiles de la vallée du Ton, notamment la couleuvre à collier et le lézard des souches	Maintien d'une mosaïque de milieux favorables à la couleuvre à collier	Entretien
	Création de pierriers en zones ensoleillées	Travaux et restauration
	Conservation et installation de souches et bois morts dans des secteurs ensoleillés	Travaux et restauration
	Maintien de zones embroussaillées, ronciers	Entretien
Améliorer les possibilités de refuge, de reproduction et de nourrissage des populations d'oiseaux de la vallée du Ton sur le site du bras-mort de Lamorteau	Plantation d'une haie arbustive avec prunelliers notamment en bordure du site (zone de prairie)	Travaux et restauration
	Maintien de la strate arbustive spontanée	Entretien
	Création d'un ourlet arbustive entre la zone de prairie et le boisement (bras-mort)	Travaux et restauration
	Maintien de zones non fauchées ou de refuges le long de la ripisylve et des secteurs boisés	Entretien
Intégrer le site du bras-mort de Lamorteau dans le fonctionnement hydraulique du Ton	Restauration/modification d'un ouvrage de régulation entre le Ton et le bras-mort	Travaux et restauration

	Reconnexion hydraulique du bras-mort avec le Ton	Travaux et restauration
Augmenter la stabilité des berges du Ton sur sa rive droite au niveau du site du bras-mort de Lamorteau	Mise en place de travaux de confortement de berge par génie végétal (ou techniques mixtes)	Travaux et restauration
Assurer une cohérence et une complémentarité des actions avec les gestionnaires des espaces naturels situés à côté du site (commune et Contrat rivière notamment)	Rencontre des acteurs de la gestion des milieux aquatique (contrat de rivière) et de l'ancienne voie ferrée (commune)	Administratif
	Mise en place d'une gestion concertée avec ces acteurs	Administratif
Assurer la mise en œuvre, la pérennité et le suivi des mesures de gestion	Mise en œuvre de contrats spécifiques ou conventions de gestion des espaces de prairie avec un agriculteur	Administratif
	Intégrer le site dans un plan de gestion	Etudes
	Intégrer le site dans l'emprise de la RND	Administratif

Propositions de mesures

Type d'actions	Actions envisagées
Entretien	Décalage des dates de fauche pour la réalisation du cycle biologique des insectes
Entretien	Maintien de la gestion par fauche avec exportation
Entretien	Maintien de la ripisylve et des connexions écologiques avec les secteurs alentours
Entretien	Maintien de la strate arbustive spontanée
Entretien	Maintien de zones embroussaillées, ronciers
Entretien	Maintien de zones non fauchées ou de refuges le long de la ripisylve et des secteurs boisés
Entretien	Maintien de zones refuges d'au moins 10% de la surface des prairies chaque année (soit 750 m² au moins)
Entretien	Maintien d'une mosaïque de milieux favorables à la couleuvre à collier
Travaux et restauration	Abattage sélectif de certains arbres pour créer des trouées de régénération
Travaux et restauration	Conservation et installation de souches et bois morts dans des secteurs ensoleillés
Travaux et restauration	Création de pierriers en zones ensoleillées
Travaux et restauration	Création d'un ourlet arbustive entre la zone de prairie et le boisement (bras-mort)
Travaux et restauration	Mise en place de travaux de confortement de berge par génie végétal (ou techniques mixtes)
Travaux et restauration	Plantation d'une haie arbustive avec prunelliers notamment en bordure du site (zone de prairie)
Travaux et restauration	Reconnexion hydraulique du bras-mort avec le Ton
Travaux et restauration	Restauration/modification d'un ouvrage de régulation entre le Ton et le bras-mort
Travaux et restauration	Suppression de la clôture au sud du site
Etudes	Intégrer le site dans un plan de gestion
Etudes	Réaliser des inventaires écologiques du site sur les groupes d'espèces, a minima : flore, oiseaux, entomofaune, reptiles, chiroptères
Administratif	Intégrer le site dans l'emprise de la RND
Administratif	Mise en œuvre de contrats spécifiques ou conventions de gestion des espaces de prairie avec un agriculteur
Administratif	Mise en place d'une gestion concertée avec ces acteurs
Administratif	Rencontre des acteurs de la gestion des milieux aquatique (contrat de rivière) et de l'ancienne voie ferrée (commune)

Synthèse

Atouts ▪ Intérêt biologique des prairies ▪ Intérêt esthétique, historique et hydraulique du bras-mort ▪ Proximité du Ravel et la zone de développement de l'ancienne gare ▪ Proximité réserves naturelles DNF ▪ Propriétés publiques (SPW + Commune pour abords)	Faiblesses ▪ Prairie enclavée ▪ Erosion des berges ▪ Faible intérêt biologique du bras-mort ▪ Sécurité du site (bras-mort, berges, bois) ▪ Accès PMR
Opportunités ▪ Financement possible dans le cadre de l'AF ▪ Mise en réserve naturelle ▪ Valorisation touristique, pédagogique ▪ Plan d'entretien DCENN ▪ Réseau d'acteurs (Commune, Parc naturel, Contrat de rivière, SPW) ▪ Complémentarité avec équipements existants (panneaux, bancs...)	Menaces/ Contraintes ▪ Plantes invasives ▪ Erosion des berges ▪ Zone inondable ▪ Surfréquentation, incivilités , dépôts sauvages ▪ Respect Natura 2000 ▪ Budget pour entretien (bois, prairie, bras-mort)

2. Première proposition

Pierre à casser...



Légende

-  Panneau info
-  Banc et table pic-nic
-  Courbes de niveaux (1m)
-  Ravel
-  Cours d'eau
-  Clôture
-  Limites cadastrales
-  Accès limité accompagné
-  Prairie non accessible (gestion Natura 2000)
-  Gestion cours d'eau DCENN
-  Aire de pic-nic

Aménagement

Aire Ravel : DAFOR budget max 15.000 € (financement 80%, Commune 20%)

Entretien-gestion

Prairie : commodat RN : agriculteur avec DAFOR

Aire le long du Ravel : Commune ?

Ripisylve : DNF

Cours d'eau, berges et bras-mort : DCENN

Protection

Classement de la totalité du site comme réserve naturelle

3-Discussion avec la CLDR

Pour lancer la discussion...

Quels sont, selon vous, les points forts (atouts) du site ? Quels sont ses points faibles ou problèmes actuels ?

Quelles activités pratiquez-vous ou observez-vous sur le site ?

Qu'aimeriez-vous voir amélioré ou préservé ?

Comment imaginez-vous le site dans 10 ans ?

Quels aménagements seraient utiles pour vous ?(ex. sentiers, panneaux, zones de repos, observatoires...)

Quels aménagements seraient à éviter ?

Voyez-vous des conflits d'usage actuels ou potentiels ?

Y a-t-il des risques ou contraintes à prendre en compte ?

Seriez-vous favorable à des actions pédagogiques ou touristiques ?

Un tout grand merci !!